

Sur le même bateau

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 609

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012253>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 609 15 octobre 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Claude Favez
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Point de vue:
J. Cornuz
Gil Stauffer

609

Domaine public

Sur le même bateau

A la suite de Fritz Honegger (cf. DP 606, 24.9.1981) et de sa petite phrase — l'adaptation automatique des salaires au renchérissement n'est pas une vache sacrée — les parlementaires fédéraux ont abordé le thème de l'inflation: postulat accepté au Conseil des Etats pour que soient étudiées des solutions plus «flexibles» à la compensation du renchérissement, quatre interpellations au National.

Arguments cent fois entendus à l'époque de la surchauffe, début des années septante: la retenue des salariés est nécessaire au maintien de la compétitivité de l'économie suisse et des places de travail; le sacrifice de chacun doit contribuer à la lutte contre l'inflation, question de solidarité.

Deux remarques pour tenter de sortir de ce discours patronal en forme de pleurnicherie économique-morale.

En Suisse, aujourd'hui, moins d'une convention collective sur cinq seulement prévoit l'adaptation automatique des salaires¹. Difficile, dans ces conditions, de jeter la pierre au monde du travail et d'invoquer la symétrie dans le sacrifice. Les dés sont pipés; le sacrifice est déjà largement supporté par les salariés.

La partie patronale s'attendrit sur les difficultés de l'heure mais se garde bien de mettre cartes sur table.

La compréhension des travailleurs passe par la participation à la gestion des entreprises. Des négociations sérieuses sur les salaires se déroulent avec les livres de compte sous les yeux.

Pas de participation, pas de compréhension et de «retenue». Logique, non?

¹ Plus exactement, en 1980: une convention collective sur trois ne prévoit rien au chapitre de la compensation du renchérissement; deux tiers des textes abordent donc le sujet (68,1%), mais l'indexation automatique est l'exception (14,3%) alors que prédomine la négociation si l'indice varie (53,7%).

CHAMBRES FÉDÉRALES

Tout le monde il est mécontent

Chaque session des Chambres fédérales fait son lot de frustrés et de déçus; mais ils se consolent en pensant que la démocratie parlementaire a son rythme, encore ralenti par le système bicaméral, et ses errements, qui reflètent au fond une volonté générale souvent difficile à discerner.

Dans le genre contrariant, la session d'automne 1981 vient d'établir un véritable record: celui de mécontenter pratiquement tous les conseillers nationaux, et certains à plusieurs titres.

Les femmes, et tous les partisans de la solution fédéraliste désespèrent de trouver une sanction légale à la pratique libérale adoptée dans certains cantons en matière d'interruption de grossesse.

Les patrons s'inquiètent de voir les travailleurs du secteur privé se prévaloir des augmentations de leur salaire réel accordées aux fonctionnaires fédéraux.

Les salariés, les consommateurs et les épargnants ont assisté, consternés, au débat sur l'inflation, qui a montré le désarroi du gouvernement comme le manque de volonté politique et de moyens effectifs

SUITE ET FIN AU VERSO